

Protection contre le vol d'identité

Conseils pour se protéger contre le vol d'identité

Le vol d'identité est l'un des domaines de crime contre les consommateurs qui connaît la croissance la plus rapide au pays, et l'un des plus difficiles à résoudre, une fois qu'il a eu lieu. Le procureur général et l'unité de protection du grand public du département de la justice proposent les conseils suivants pour protéger les citoyens du Delaware contre l'usurpation d'identité.

1. Protégez vos informations financières. Ne communiquez jamais votre numéro de sécurité sociale, votre numéro de carte de crédit, votre numéro de compte bancaire ou toute autre information personnelle ou financière à une personne que vous ne connaissez pas. Conservez tous vos reçus, surtout s'ils contiennent vos numéros de comptes financiers.

2. Ne traitez qu'avec des vendeurs réputés. Évitez de traiter avec des entreprises que vous ne connaissez pas, surtout lorsque leurs offres vous parviennent par courriel ou par des appels téléphoniques émanant de personnes que vous ne connaissez pas. Quelle que soit la qualité de l'offre, évitez de vous y intéresser. Les voleurs d'identité proposent souvent des offres alléchantes pour attirer rapidement leurs victimes.

3. Vérifiez souvent votre dossier de crédit. Les preuves d'une usurpation d'identité apparaissent souvent avant que la victime ne se rende compte de ce qui s'est passé. Les criminels tentent souvent d'obtenir un crédit sous le nom ou le numéro de sécurité sociale d'autres personnes, et ces tentatives apparaissent dans les rapports des bureaux de crédit.

Pour obtenir votre **dossier de crédit gratuit** : Rendez-vous sur le site www.annualcreditreport.com, appelez le 877-322-8228 ou envoyez votre demande par courrier au service de demande de rapport annuel de crédit, boîte postale 10521, Atlanta, GA 30348-5281.

4. Faites confiance à votre instinct. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire des affaires avec quelqu'un, ou si vous vous sentez contraint de donner des informations confidentielles, abstenez-vous. Il vaut mieux prendre le temps de réfléchir à une offre et de faire des recherches plus approfondies que de confier ses informations personnelles ou financières confidentielles à un criminel. Les entreprises légitimes souhaitent que vous les fassiez revenir et vous donneront volontiers le temps de faire vos devoirs.

Que faire si vous soupçonnez un vol d'identité

Si vous êtes victime de vol d'identité, le procureur général vous recommande de prendre immédiatement les mesures suivantes :

Étape 1 : Contactez la police.

La première chose à faire est de signaler la fraude à la police locale. Cette étape est importante pour deux raisons : Tout d'abord, elle permet d'alerter immédiatement les forces de l'ordre locales de l'infraction. Deuxièmement, elle prouve que vous avez agi avec diligence et vous permet d'obtenir un rapport de police, un numéro de plainte ou tout autre document similaire, dont vous pourriez avoir besoin pour contacter certains de vos créanciers. Si vous ne savez pas quel organisme d'application de la loi contacter, veuillez appeler l'unité de protection du grand public du procureur général au (800) 220-5424. L'unité de protection du grand public peut vous aider à prendre contact avec le service de police compétent et peut répondre à toute autre question relative au vol d'identité.

Étape 2 : Signalez rapidement la fraude aux trois principaux bureaux de crédit.

Comme les voleurs d'identité tentent souvent d'obtenir un crédit sous votre identité, il est important de contacter rapidement les trois principaux bureaux de crédit pour signaler la fraude. Demandez à chaque bureau de crédit de faire un rapport et de placer une "alerte à la fraude" sur votre rapport de crédit.

Demandez également à chaque bureau de crédit de vous envoyer une copie de votre dossier de crédit, afin que vous puissiez déterminer l'étendue de toute activité de crédit illégale qui aurait pu avoir lieu en utilisant votre identité. Si vous disposez déjà d'un rapport de police, d'un numéro de dossier ou d'un numéro de plainte émanant de votre service de police local, vous devez également communiquer ces informations aux trois principaux bureaux de crédit, afin de les aider à enquêter sur d'éventuels comptes contestés ou d'autres rapports de fraude.

Étape 3 : Envisagez de placer un gel de sécurité sur votre dossier de crédit afin d'empêcher toute divulgation non autorisée.

Gel de sécurité Equifax

Boîte postale 105788

Atlanta, GA 30348

<https://www.freeze.equifax.com/>

Gel de sécurité Experian

Boîte postale 9554

Allen, TX 75013

<https://www.experian.com/freeze/center.html>

Gel de sécurité TransUnion

Boîte postale 2000

Chester PA 19106

<https://www.transunion.com/credit-freeze>

Étape 4 : Contactez le service des fraudes de chacun de vos créanciers et de vos banques.

Localisez toutes vos cartes de crédit, vos banques et les informations relatives à d'autres créanciers (tels que les services publics, la câblodistribution, etc.) et contactez leurs services "fraude". Signalez la fraude à chaque créancier, même si votre compte auprès de ce créancier n'a pas été directement affecté par l'usurpation d'identité, afin de vous assurer que chaque créancier est conscient de l'éventualité du crime. Demandez à chaque créancier de placer une "alerte à la fraude" sur votre compte. Si des frais illégaux sont portés sur vos comptes, la plupart des créanciers vous demanderont également de présenter un rapport écrit de la fraude, ainsi qu'un rapport de police ou un numéro de plainte ou de dossier de la police. Si vous avez besoin d'aide pour l'une de ces étapes, vous pouvez contacter l'unité de protection du grand public du procureur général au (800) 220-5424 pour demander le kit du procureur général pour les victimes d'usurpation d'identité. Ce kit contient tout ce dont vous avez besoin pour signaler rapidement un vol d'identité, ainsi qu'une déclaration sous serment de vol d'identité que vous pouvez utiliser pour soumettre vos déclarations de vol à vos créanciers.

Étape 5 : Signalez la fraude à la Commission fédérale du commerce.

La commission fédérale du commerce ("FTC") gère une base de données nationale confidentielle sur les vols d'identité et peut également être en mesure d'aider à poursuivre les voleurs d'identité par les voies fédérales. La FTC peut être contactée au (877) IDTHEFT (877-438-4338.)